



Déclarations et Discours

N° 75/35

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT: DE NOUVELLES SOLUTIONS À DE NOUVEAUX PROBLÈMES

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et la défense nationale, le 6 novembre 1975.

...J'applaudis à la création de ce sous-comité pour deux raisons. Premièrement, le Canada, comme tout autre pays riche, en est rendu à un point critique dans ses relations avec les pays en voie de développement. Après 25 ans de ce que l'on appelle "l'aide étrangère", nous envisageons une nouvelle conjoncture qui demande de nouvelles solutions à de nouveaux problèmes. Les différentes options qui nous sont ouvertes ont toutes des conséquences importantes, non seulement à l'égard de notre politique étrangère, mais aussi à l'égard de notre vie nationale.

La seconde raison, qui me porte à applaudir à la création de ce sous-comité, est le mandat assez général que lui a donné le Parlement dans son ordre de renvoi du 17 juin. Non seulement ce Comité a-t-il reçu le pouvoir de faire rapport sur toute la gamme des politiques du développement international, mais on lui a aussi demandé d'étudier particulièrement les relations économiques entre les pays développés et les pays en voie de développement. Le Parlement s'est ainsi montré conscient de ce que la coopération dans le développement international comprenait plus que de simples transferts d'aide, mais qu'elle englobait tous nos rapports avec les pays en voie de développement. Plus tard je discuterai de ce point en plus de détail. A cette première réunion du sous-comité, je désire vous assurer de l'entière coopération du ministère des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le travail du Comité.

Aujourd'hui, je veux parler du programme d'aide au développement, des grandes questions dans nos relations économiques avec les pays en voie de développement, et aussi du rôle de ce sous-comité. Il est juste que le mandat de ce sous-comité soit assez général, car il reflète la complexité croissante et l'influence grandissante du Canada dans la coopération internationale pour le développement, depuis ses modestes débuts, il y a 25 ans.

Vous vous rappellerez sans doute que le programme d'aide canadien a commencé plutôt comme une affaire de famille. Quand l'Inde, le

Pakistan, et Ceylan, abandonnaient leur statut colonial à la fin des années 1940, il est vite apparu que l'autonomie politique serait assez difficile à maintenir sans un développement économique et social, rapide et intensif. Afin d'appuyer cet effort, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et trois autres pays asiatiques nouvellement indépendants, ont établi le plan de Colombo. Pendant huit ans, le plan de Colombo était le seul programme d'aide bilatéral du Canada et, quand d'autres membres du Commonwealth ont aussi atteint leur indépendance, le Canada leur a donné son appui en créant le plan d'aide aux pays des Caraïbes membres du Commonwealth, en 1958, et le plan d'assistance pour l'Afrique du Commonwealth en 1960.

Un an plus tard, l'aspect francophone de notre culture et de notre caractère bilingue se manifestait dans la création d'un programme d'assistance pour les pays francophones d'Afrique. Cette assistance a pris de l'ampleur lorsque la mission Chevrier a identifié en 1968 plusieurs projets de développement.

Pendant ce temps, le Canada s'est occupé de l'Amérique latine en créant un fonds spécial et canadien avec la Banque du développement interaméricain en 1964, et en 1970, ce programme était rehaussé par un autre d'assistance directe bilatérale avec les pays latino-américains.

En 1960, le gouvernement au pouvoir notait que les programmes d'aide faisaient partie intégrale de la politique étrangère du Canada, et dépendaient de la nature même des rapports qui existaient entre le Canada et les pays bénéficiaires. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'était alors vu confier la tâche de superviser et de contrôler l'administration et l'exécution des programmes d'aide. Le Bureau de l'aide extérieure voyait le jour.

Par la même occasion, on créait un comité interministériel, maintenant connu sous le nom de Conseil canadien de développement international. Nous étudions présentement les moyens de permettre au Conseil de jouer un rôle encore plus grand que par le passé dans la coordination des politiques des divers ministères engagés dans notre programme d'aide au développement.

La complexité de plus en plus grande des problèmes auxquels sont confrontés les pays en voie de développement nous a forcés à procéder à un examen détaillé de notre programme d'aide au développement. Cet examen a conduit à la publication, le 2 septembre dernier, de la *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*. Notre Stratégie n'est pas tant une réévaluation désespérée de la politique de développement international que la formulation

d'un certain nombre de concepts et de pratiques qui se dégagent de nos 25 années d'expérience dans la coopération au développement. Les événements mondiaux ont conféré une acuité toute spéciale à cette remise en question de la raison d'être et de la nature de nos rapports avec les pays du Tiers-monde. Déjà en 1970, la Politique étrangère au service des Canadiens laissait entrevoir que les formes d'aide appliquées au cours des années soixante ne répondaient pas aux exigences de la décennie qui commençait. La Stratégie 1975-1980 est loin d'être une formule rigide. Elle est conçue de façon à s'adapter au cours des événements, tout en maintenant la continuité qui est primordiale au succès de programmes de développement social et économique à long terme.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder à une revue des 21 points de la Stratégie. J'aimerais simplement souligner certains des plus importants. Le Canada concentrera son aide dans un nombre limité de pays du Tiers-monde afin que ceux-ci puissent en tirer le meilleur parti possible. Notre programme d'aide au développement dirigera la plus grande partie de ses ressources vers les pays les plus pauvres, vers ceux qui sont le plus gravement touchés par le bouleversement économique et vers les groupes les plus pauvres de ces pays. Nous consacrerons au moins 80 p. 100 de nos crédits bilatéraux à ces pays. Le Canada concentrera de plus en plus son aide sur les secteurs cruciaux -- notamment l'agriculture, le développement rural, l'éducation et la formation de base, la santé publique et la démographie, le logement et l'énergie.

Le Canada désire venir en aide aux pays qui veulent réellement s'aider. La véritable coopération consiste à leur laisser la liberté de choisir le mode de développement qui convienne le mieux à leur situation politique, économique et sociale. Nous désirons toutefois que les méthodes choisies permettent aux membres les plus pauvres et les plus défavorisés de la société -- les pauvres des régions rurales, les cultivateurs sans terre, et les chômeurs urbains sans qualifications professionnelles -- de profiter dès le départ des bienfaits de la croissance. Le programme se veut souple; certaines formes d'aide seront établies en fonction des besoins de pays en voie de développement à revenus moyens.

Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre l'objectif de 0.7 p. 100 du Produit national brut (PNB) fixé par les Nations Unies au titre de l'aide publique au développement, par une augmentation annuelle de la part de notre PNB consacrée à l'aide au développement. Nous reconnaissons que cette entreprise mettra à rude épreuve notre engagement national à la coopération au développement.

Le document de révision de nos politiques permettra aux membres du

Comité de mieux comprendre notre politique de développement. Pour la première fois, nous avons réuni en un seul document les grandes lignes directrices de notre programme de développement et je suis ouvert à tous les commentaires que vous voudrez bien faire à ce sujet. J'aimerais savoir si, à votre avis, les principes qui y sont énoncés sont réalistes ou bien si certains devraient être reformulés.

J'aimerais maintenant aborder certaines grandes questions touchant les relations économiques du Canada avec les pays en voie de développement. En tant que membres du sous-comité, vous êtes tous vivement intéressés au rapport du groupe d'experts du Commonwealth sur le nouvel ordre économique international ainsi qu'à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue il y a deux mois. Certains d'entre vous ont assisté à cette session et je ne voudrais pas passer sous silence la contribution importante que vous avez apportée au travail de la délégation canadienne.

Permettez-moi maintenant de vous résumer brièvement mes réactions face aux événements auxquels nous avons participé au cours des derniers mois. Tout d'abord, nous avons réalisé des progrès importants. Le rapport du groupe d'experts du Commonwealth, en plus de favoriser le dialogue et la compréhension à l'échelle internationale, nous éclaire sur les mesures à prendre pour diminuer les inégalités de niveaux de vie entre les riches et les pauvres dans le monde.

Le rapport a reçu l'approbation générale des ministres des Finances du Commonwealth, lors de leur réunion en août dernier. Le groupe d'experts du Commonwealth se réunira de nouveau l'année prochaine afin de poursuivre ses travaux et il étudiera notamment les problèmes auxquels font face les pays en voie de développement obligés d'importer la plupart de leurs matières premières. Il serait utile de souligner ici que le rapport du groupe d'experts est le premier document à réaliser l'accord entre des représentants des pays industrialisés et des représentants des pays en voie de développement. C'est la première fois qu'un consensus se dégage; l'approbation qu'il a recueillie auprès des ministres des Finances constitue également un nouveau départ.

Le document a été déposé et fait partie de l'ensemble des documents de la septième session spéciale des Nations Unies. Même s'il n'a pas eu la même attention lors du débat que le document principal que les pays non alignés avaient préparé, il n'en demeure pas moins qu'à mon avis il constitue un événement majeur. C'est le document des pays non alignés qui fut au centre du débat à quoi est venue s'ajouter également la déclaration des États-Unis qui par la suite ont fait leurs propres propositions; le document du Commonwealth

a eu sa place également.

Je suppose que ceux qui étaient présents à la septième session extraordinaire...n'ont pu manquer de constater que l'atmosphère se prêtait beaucoup plus à la discussion et aux négociations à l'Assemblée générale. Tous ont fait preuve de souplesse, prévoyance et bonne volonté, et l'approche retenue rencontre notre appui. Il y régnait une communauté de vues beaucoup plus grande, ce qui a permis à un consensus de se dégager sur la façon d'aborder les problèmes et les besoins des pays en voie de développement.

D'autres membres du Comité qui étaient à New York conviendront probablement avec moi que la déclaration des États-Unis a joué un rôle important dans ce changement d'atmosphère. Sans cette initiative américaine, la session ne se serait peut-être pas terminée par l'adoption d'une résolution ralliant tous les pays. Le Canada au cours des derniers mois a voulu formuler à cet égard des prises de position constructives qui reflètent les intérêts canadiens à court et à long termes. Il a cherché à établir des ponts entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Notre délégation à la septième session extraordinaire aux Nations Unies a pu précisément jouer ce rôle d'animateur. Notre rôle a certainement été positif et utile étant donné les circonstances. Dans mon allocution à la septième session extraordinaire, j'affirmais que nous avons la ferme intention de jouer un rôle positif afin de mettre à profit nos ressources et notre influence dans le cadre des efforts visant à apporter des améliorations au système économique international, et à réduire, ce faisant, l'écart entre les nations riches et les nations pauvres.

Notre intention reste la même aujourd'hui. J'ai assisté à la réunion de l'Assemblée générale qui a suivi la session extraordinaire et j'ai rencontré les délégués. J'ai bien fait comprendre aux délégués que le document qu'on avait adopté lors de la septième session extraordinaire ne constituait pas une tactique de la part du Canada ou encore une réaction face à une situation purement stratégique. Il s'agit d'un document que nous considérons le nôtre et que nous avons appuyé; nous devons travailler au sein de l'Assemblée générale pour qu'il soit étudié lors des délibérations de la Deuxième Commission....

J'estime qu'aux Nations Unies et dans les autres cercles où sont débattues ces questions, nous avons fait des progrès en ce qui concerne les produits de base, la libéralisation des échanges, le transfert des ressources, la coopération industrielle, l'alimentation et l'agriculture. Il nous faut maintenant veiller à ce que l'évolution du système économique international se poursuive dans

la bonne voie. Nous devons profiter de l'amélioration de la conjoncture internationale. Si la détermination des pays industrialisés ou des pays en voie de développement devait fléchir dans le domaine de la coopération économique internationale, je crois que nous perdriions les gains réalisés lors de la septième session extraordinaire.

Les prochaines étapes seront: la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris réunissant des pays producteurs et consommateurs, les discussions que poursuivent les conseils de produits de base en vue de préparer la quatrième Conférence de la CNUCED à Nairobi, les négociations commerciales multilatérales menées sous l'égide du GATT, et la discussion des problèmes financiers et d'intérêts internationaux au sein du Fonds monétaire international (FMI). Les positions que nous adopterons à chacune de ces étapes refléteront les intérêts économiques canadiens et notre désir de renforcer la coopération avec les pays en voie de développement.

La Conférence sur la coopération économique tiendra une session ministérielle en décembre. J'espère pouvoir participer à cette réunion d'importance primordiale. L'atmosphère qui a régné lors de la septième session extraordinaire ne peut qu'être bénéfique à l'atmosphère de la Conférence sur la coopération économique internationale. Il ne fait pas de doute que cette conférence présente un grand intérêt pour le Canada. On formera quatre commissions, dont deux intéressent particulièrement le Canada; la Commission des matières premières et la Commission de l'énergie. Ces commissions étudieront probablement toute la question des matières premières pendant une année et ce sujet a certainement son importance dans le contexte du nouvel ordre économique international; à la fin de cette année on fera rapport au ministre.

Voilà donc ce qui se prépare de ce côté-là et nous nous préparons pour cette réunion. Nous n'avons pas encore terminé et nous n'avons pas encore demandé au Cabinet d'approuver nos positions.

J'aimerais maintenant passer à quelques sujets généraux. A l'instar du Conseil canadien de développement international, lequel, présidé par M. Gérin-Lajoie, me conseille sur les questions d'aide au développement, le Comité interministériel sur les relations économiques avec les pays en voie de développement que dirige M. Robinson me conseille sur les grands problèmes multidimensionnels qui nous intéressent. Permettez-moi de souligner le caractère interministériel de notre étude de ces problèmes. Par la voie de notre programme d'aide et d'autres mesures de coopération avec les pays en voie de développement, nous cherchons ainsi des moyens de combler le fossé qui existe entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

La recherche de mécanismes pour diminuer les grandes disparités entre riches et pauvres constitue, à mon avis, l'une des tâches fondamentales dans le domaine des relations internationales contemporaines. Cette tâche est cruciale pour la stabilité globale et l'avenir de l'humanité. Je crois que notre pays peut maintenir et accroître ses efforts en vue de résoudre ces problèmes, en dépit des sacrifices qu'exigera de nous la lutte contre l'inflation.

Les programmes d'aide sont des cibles faciles quand la conjoncture économique est mauvaise. Notre programme doit trouver ses appuis dans une population consciente des problèmes critiques qu'éprouve la communauté des nations et des conséquences désastreuses que pourrait entraîner toute diminution de l'effort des nations industrialisées en raison de problèmes économiques internes. On ne saurait exagérer l'importance de l'appui des Canadiens relativement aux programmes et aux politiques par lesquels nous cherchons à aider les pays en voie de développement.

Les membres du sous-comité s'efforceront d'une manière toute particulière d'aider les Canadiens à prendre davantage conscience des composantes de nos rapports avec ces pays. Les travaux du sous-comité et vos efforts individuels pour faire mieux connaître ces questions au peuple canadien favoriseront une meilleure compréhension des problèmes.

Il faut que le peuple canadien sache quels sont les bénéfices et les coûts, économiques et politiques, de l'aide que peut accorder le Canada aux pays en voie de développement par les crédits qu'il affecte à son programme de développement international, par une ouverture plus grande du marché canadien aux exportations des pays en voie de développement, et par des accords de stabilisation des échanges internationaux au niveau des produits de base. Cette aide aura bien sûr des répercussions économiques pour nous, mais à long terme, une trop grande parcimonie pourrait bien s'avérer beaucoup plus coûteuse.

* * * *